

véritable nom propre, auquel la majuscule revient forcément. Qui s'avisera d'écrire "les Etats unis" ? Cette expression, ainsi rendue, peut et doit s'appliquer à toute espèce d'Etats unis par un lien fédéral, douanier, politique, etc. ; elle ne désignera en particulier aucune puissance. Pour être compris si l'on veut parler de l'Amérique septentrionale, on sera obligé de mettre "les Etats-Unis", double majuscule : ce ne sont plus là deux mots rapprochés par circonstance, ils forment une désignation unique, précise, un vrai nom propre. Je n'écrirai pas "les Etats-Français, les Etats-Allemands, les Etats-Italiens, les Etats-Suisses", parce qu'il n'y a point d'Etats qui portent spécialement ce nom ; on ne l'emploie que par occasion, comme appellation générale ; le qualificatif reste tel quel : c'est pourquoi on mettra : les Etats suisses, les Etats français, les Etats allemands, les Etats italiens, etc." Mais il est, en Italie, une puissance qui s'appelle spécialement les *Etats-Romains* ; c'est un nom consacré, propre, exclusif, qu'il n'est pas permis de défigurer, à la suite de typographes distraits ou ignorants, en *Etats romains*. Et sur ce mot *Romain*, nous dirons la même chose du "Collège-Romain", qui doit s'écrire comme nous venons de le faire. Il y a, en effet, à Rome, une quantité de collèges ; point de ville qui en possède un si grand nombre ; tous ces collèges sont par le fait *romains* ; mais il n'y en a qu'un qui soit "le Collège-Romain" et qui n'ait d'autre nom que celui-là. Si je parle de quelque *collège romain*, on me demandera : Lequel ? tandis que l'appellation *Collège-Romain* lève toute obscurité et marque positivement la célèbre maison que j'ai en vue. Même observation, encore pour les mêmes motifs, au mot de l'*Académie Française*. Est ce que toutes les académies qui honorent Paris et la province ne sont pas *françaises* ? Toutes les sont assurément, toutes sont des académies françaises. Cependant il en est une, la plus illustre, à laquelle on attache spécialement cette qualification, qui dès lors cesse d'être une simple qualification et devient un nom propre, exigeant, comme tous les noms propres, la majuscule. Eh bien, les livres de nos académiciens du jour sont là pour en faire foi, plusieurs de ces immortels ignorent cette règle, chère à leurs devanciers, chère à

la logique de la langue, indispensable en orthographe, et la violent quotidiennement ! Comment s'étonner ensuite que les correcteurs d'imprimerie marchent sur les traces, même erronées, de ceux qui devraient les guider ? Même observation, même principe, pour les *Etats-Généraux*, expression absolument propre, s'appliquant exclusivement à un genre d'assemblées politiques qui ne se confond point avec les autres, et où *généraux* n'est plus un simple adjectif.—On avait proposé d'écrire aussi avec le trait d'union *Académie-Française* : c'eût été rationnel ; du moins, si l'usage ne s'en est point adopté, est-il nécessaire de conserver la majuscule.

6°—Il est un certain nombre de désignations historiques qui sont de vrais noms propres. Si je parle de la *Révolution* (avec majuscule), c'est une époque spéciale de nos annales que j'indique ; cette majuscule est toute une explication ; sans elle, il s'agira d'une révolution quelconque : laquelle ? le choix est grand. Et qu'on ne dise pas que le sens de la phrase suffit : il suffit de même, ce sens, pour quelque nom propre que ce soit, et dans ce cas les majuscules seraient à supprimer, sans exception. La *Restauration*, ainsi écrite, la *Renaissance*, la *Réforme* ne sont plus une de ces nombreuses *réformes, renaissances* ou *restaurations* qui peuplent l'histoire : la majuscule précisera ma pensée, et d'ailleurs ce sont ici de vrais noms propres, répétons-le toujours.

7°—De même dans les administrations et les institutions, j'écrirai l'*Université* avec majuscule quand il s'agira du corps d'enseignement institué en France ; c'est son nom, son nom propre : tandis que je me dispenserai de la majuscule dans l'*université de Louvain*, de *Fribourg*, de *Munich*, de *Rome*, de *Salamanque*, de *Oxford* : dans ces derniers exemples, le premier nom est commun, ce qui est propre, c'est le nom de la ville. J'écrirai l'*Eglise* pour désigner l'assemblée générale des fidèles, l'*église* pour marquer un temple particulier ; l'*Etat* s'il s'agit du gouvernement et des citoyens pris collectivement, un *état* pour ce qui est d'une profession. Pareillement la *Maison* de France, d'Autriche, d'Angleterre, de Savoie, et la *maison* pour un édifice ou pour un établissement de commerce ; l'*Hôtel-à-Ville* (double majuscule) parce que ce n'est point un *hôtel* quelconque, dans